

Les comptes de l'environnement

22 décembre 2015 - Développement durable

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-comptes-de-l-environnement.html>

Les principaux objectifs du rapport annuel de la commission des comptes et de l'économie de l'environnement sont l'évaluation et la description des ressources affectées par la nation à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, la description du financement des coûts liés à ces activités et la mesure de la production des activités ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles.

Deux types de comptes sont proposés pour répondre à ces objectifs : le compte de la dépense de protection de l'environnement (CDPE) et le compte de la dépense de gestion des ressources naturelles. Focalisé sur les thématiques non couvertes par le CDPE, ce dernier doit essentiellement décrire les flux monétaires liés à la gestion des ressources naturelles (eau, ressources énergétiques, matières premières...). Ces comptes sont établis selon des concepts harmonisés au niveau international. En particulier, le CDPE est régi par le règlement (UE) n° 538/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014. Ces comptes sont également cohérents avec le cadre central de la comptabilité nationale.

Le rapport s'appuie sur plusieurs données provisoires, notamment celles des comptes nationaux de l'Insee et de la direction générale des finances publiques. Les données définitives sont disponibles en cours d'année et remplacent donc les données provisoires dans le rapport de l'année suivante.

En 2013

En 2013, les ménages, les entreprises privées et les administrations publiques ont dépensé 47,2 milliards d'euros pour la protection de l'environnement, soit 1,8% de plus qu'en 2012. Globalement, sur la période 2000-2013, cette dépense a augmenté plus rapidement que le produit intérieur brut (PIB) : +4% en moyenne annuelle pour la dépense de protection de l'environnement contre +2,8% pour le PIB. En lien avec les préoccupations environnementales croissantes de la société, l'action publique a contribué à cette hausse soutenue par des mesures incitatives (dispositif bonus/malus par exemple) et par la réglementation. Cette dernière conduit, en particulier, à une amélioration technique des procédés utilisés (collecte sélective des déchets, mise aux normes des stations d'épuration...) qui participe à la progression de la dépense.

L'assainissement des eaux usées et la gestion des déchets sont les deux principaux postes de dépense de protection de l'environnement. Ils sont par ailleurs en lien avec des thématiques relatives à la gestion des ressources : l'alimentation en eau potable et le secteur de la récupération. La dépense du secteur de la récupération diminue toutefois en 2013, en raison de baisses des cours des matières premières. Autre domaine connexe à l'environnement, la dépense en faveur des énergies renouvelables augmente nettement en 2013. En particulier, la production d'électricité d'origine hydraulique est en forte hausse suite à un printemps particulièrement pluvieux.

Cependant, la croissance des dépenses environnementales ne se répercute pas de façon systématique sur l'emploi correspondant. Ainsi, si la valeur ajoutée des éco-activités a progressé de 1,8% en 2013, l'emploi dans ce domaine a baissé de 0,3%. De même, le marché du travail des métiers de l'économie verte se dégrade depuis 2011, à un rythme pratiquement similaire à celui de l'ensemble de l'économie.

Télécharger [les comptes de l'environnement en 2013 \(PDF - 2517 Ko\)](#)

La dépense de protection de l'environnement

22 décembre 2015 - Développement durable

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-depense-de-protection-de-1,41363.html>

Ce document a été réalisé à partir des comptes de dépenses de protection de l'environnement, produits par le Service de l'observation et des statistiques. Ces comptes couvrent l'ensemble des actions et activités visant à la prévention, la réduction et l'élimination des pollutions, ainsi que toute autre dégradation de l'environnement. Pour être considérées comme relevant de la protection de l'environnement, ces actions, ces activités ou des parties de celles-ci doivent satisfaire le critère de finalité, c'est-à-dire que la protection de l'environnement doit être leur objectif premier.

Le cadre méthodologique est défini au niveau européen. Il est principalement constitué du système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement et de la classification des activités et dépenses de protection de l'environnement. Ce cadre est régi par le règlement n° 538/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, qui imposera aux États membres de fournir des données conformes à ces concepts à partir de 2017.

En 2013

En 2013, l'ensemble des dépenses consenties pour la protection de l'environnement par les ménages, les entreprises privées et les administrations publiques représente 47,2 milliards d'euros. La gestion des déchets (35%) et l'assainissement des eaux usées (27%) constituent les principaux postes de ce total.

Par rapport à 2012, la dépense de protection de l'environnement croît de 1,8%. La progression du coût de la gestion publique des déchets ménagers, la hausse des ventes de véhicules électriques et l'augmentation de la proportion de biocarburants incorporés dans les carburants classiques contribuent à cette croissance.

En ajoutant à cette dépense les thématiques relatives à la gestion des ressources, à savoir l'alimentation en eau potable et le secteur de la récupération, plus de 67 milliards d'euros sont dépensés en France dans le domaine de l'environnement. La chute des cours des matières premières a contribué à une baisse de la dépense dans le domaine de la récupération. En revanche, la dépense en faveur des énergies renouvelables est en hausse de 8,2% en 2013, notamment dans la production hydraulique.

Entre 2000 et 2013, les dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources augmentent à un rythme plus élevé que celui du produit intérieur brut (PIB). Les pouvoirs publics ont contribué à cette dynamique de croissance des préoccupations environnementales de la société par le biais de mesures incitatives (dispositif bonus/malus par exemple). De même, la réglementation a influé sur la progression de la dépense en imposant en particulier une amélioration technique des procédés utilisés (collecte sélective des déchets, mise aux normes des stations d'épuration...).

Télécharger [la dépense de protection de l'environnement en 2013 \(PDF - 374 Ko\)](#)

Les pollutions par les engrais azotés et les produits phytosanitaires : coûts et solutions

16 décembre 2015 - Développement durable

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-pollutions-par-les-engrais.html>

Cette étude vise à recenser les externalités liées à l'utilisation en agriculture de produits phytosanitaires et d'engrais azotés, ainsi que les instruments mis en place pour les réduire. Elle résulte d'un travail de documentation effectué au niveau interministériel.

Les externalités environnementales liées à l'usage agricole de ces produits sont la pollution des eaux et de l'air, la pollution des sols (cas des produits phytosanitaires), les émissions de gaz à effet de serre (cas des engrais azotés) et les atteintes à la biodiversité. D'après une première tentative de calcul, le coût pour la société de ces externalités se situent dans une fourchette entre 0,9 et 2,9 Md€ par an, pour les engrais azotés.

La réglementation relative à l'utilisation de ces produits s'inscrit dans le cadre européen des directives dites « nitrates » et « pesticides ». En matière de fiscalité, la redevance pour pollution diffuse s'applique aux quantités distribuées de produits phytosanitaires. Il n'existe pas de fiscalité spécifique pour les engrais azotés (exceptée la redevance élevage), mais diverses approches volontaires ont visé à limiter leur usage (projets de territoire...). De nouvelles pistes s'ouvrent telles qu'une expérimentation de certificats d'économie de produits phytosanitaires.

Télécharger :

[les pollutions par les engrais azotés et les produits phytosanitaires : coûts et solutions \(PDF - 524.9 ko\)](#)

L'occupation des sols en France : progression plus modérée de l'artificialisation entre 2006 et 2012

18 décembre 2015 - Développement durable

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-occupation-des-sols-en-France.html>

L'édition 2015 de Corine Land Cover met en évidence les grandes tendances de l'évolution de l'occupation des sols en France. Le rythme de croissance de la surface des terres artificialisées en métropole s'établit, entre 2006 et 2012, à + 0,49 % par an. Il est nettement inférieur à celui observé entre 2000 et 2006 (+ 1,30 % par an). La population métropolitaine, en comparaison, croît de 0,53 % par an. Au-delà de cet enseignement important, cette nouvelle édition de Corine Land Cover offre une photographie complète de l'occupation des sols français en 2012.

Télécharger :

[le point sur l'occupation des sols en France : progression plus modérée de l'artificialisation entre 2006 et 2012 \(PDF - 1.7 Mo\)](#)

L'activité de la pétrochimie en France

22 décembre 2015 - Énergie, Air et Climat

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-activite-de-la-petrochimie-en.html>

Pour les statistiques de l'énergie, on s'intéresse uniquement à la pétrochimie dite « de premier niveau » qui est définie comme l'activité qui utilise des produits pétroliers en tant que matière première. Ce n'est donc pas un concept que l'on retrouve dans la nomenclature des activités économiques en vigueur, qui regroupe les activités en fonction des produits qui en sortent, et non de ceux qui y entrent.

Le service de l'observation et des statistiques réalise une enquête auprès des sept unités de vapocraquage en France métropolitaine. Ces installations sont rattachées soit à une raffinerie, soit à un

site d'industrie de la chimie. Elles « craquent » les molécules d'hydrocarbures pour obtenir des molécules plus petites, non saturées. On obtient ainsi des oléfines, principalement de l'éthylène (C₂H₄) et du propylène (C₃H₆) qui serviront ensuite de bases à la fabrication du polyéthylène, du polypropylène et d'autres dérivés. On obtient également des aromatiques, qu'il faut extraire de l'essence qui les contient, pour pouvoir les transformer en benzène, toluène, xylène, etc. Certains des produits de base de la pétrochimie sont obtenus comme sous-produits du raffinage. Les raffineries, disposant d'un vapocraqueur, ont donc également été interrogées. Par contre, les activités de transformation des oléfines ou des aromatiques sont hors du champ de l'enquête.

En 2014

En France métropolitaine, la pétrochimie (sous-secteur de la chimie organique) consomme plus de 10 % de l'ensemble des produits pétroliers en tant que matière première. En 2014, la pétrochimie dite de « premier niveau » s'est nettement redressée. Les consommations nettes de matières premières pétrolières ont retrouvé un niveau élevé de plus de 9 millions de tonnes à la faveur de la reprise complète du vapocraqueur de Naphtachimie situé dans les Bouches-du-Rhône.

Télécharger [les données 2014 de l'activité de la pétrochimie en France \(PDF - 345 Ko\)](#)

Les ventes de produits pétroliers

4 janvier 2016 - Énergie, Air et Climat <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-ventes-de-produits-petroliers.html>

Le service de l'observation et des statistiques a repris depuis 2010 une enquête menée auparavant par le comité professionnel du pétrole auprès des entrepositaires agréés pour le commerce de gros des produits pétroliers.

Les chiffres de ventes ont été obtenus par enquête exhaustive auprès des entrepositaires agréés qui effectuent la mise à la consommation des produits pétroliers (une cinquantaine d'entreprises). Ce sont des grossistes en produits pétroliers qui effectuent des ventes en acquitté, c'est-à-dire toutes taxes payées, aux distributeurs de carburants, aux négociants-détaillants de carburants et combustibles ainsi qu'aux consommateurs directs (entreprises de transport, industrie, etc.).

La ventilation départementale des ventes correspond à celle des détaillants et clients directs qui viennent d'être mentionnés, mais le consommateur final et la consommation effective peuvent relever d'autres départements.

Les chiffres des ventes de carburants et de fioul domestique portent sur des mètres-cubes, ceux des fiouls lourds sur des tonnes.

Les volumes vendus incluent les biocarburants incorporés.

Les données départementales et régionales sur les ventes de produits pétroliers sont consultables dans la base de données Eider sur le site www.statistiques.developpementdurable.gouv.fr.

En 2014

En 2014, les ventes de produits pétroliers suivent une évolution contrastée selon les types de produit. Les ventes de carburants routiers, soutenues par celles de gazole, progressent de 0,9%, tandis que celles de carburateurs fléchissent légèrement (-0,3%). Dans le même temps, le climat

particulièrement doux de l'année a entraîné une chute importante des ventes de fioul domestique (-17,3%). Par ailleurs, le déclin de la consommation de fioul lourd se poursuit, enregistrant un recul plus important que l'année précédente. Ces évolutions sont relativement homogènes sur le territoire. En conséquence, la répartition territoriale des consommations de produits pétroliers a peu évolué.

[Télécharger les résultats par produit et par département des ventes de produits pétroliers en 2014 \(PDF - 553 Ko\)](#)

Le tableau de bord du biogaz pour la production électrique

4 janvier 2016 - Énergie, Air et Climat <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-tableau-de-bord-du-biogaz-pour.html>

Le tableau de bord porte d'une part sur le suivi trimestriel du parc biogaz raccordé au réseau électrique et d'autre part sur les projets en cours d'instruction pour lesquels une demande de raccordement a été déposée auprès d'un opérateur. La production d'électricité est également estimée chaque trimestre sur la base des obligations d'achat facturées.

Les informations sont fournies chaque trimestre par différents opérateurs :

- le réseau de transport : RTE (réseau de transport d'électricité)
- les réseaux de distribution : ERDF (électricité réseau distribution France) ainsi que les trois principales entreprises locales de distribution : électricité de Strasbourg réseaux, Gérédis et SRD réseaux de distribution
- EDF-SEI (systèmes énergétiques insulaires) - (pour la Corse et les DOM hors Mayotte).

Au troisième trimestre 2015

Les installations de production d'électricité à partir de biogaz sont au nombre de 408 au 30 septembre 2015. Elles représentent une puissance électrique de 355 MW, en progression de 11% sur les trois premiers trimestres de l'année 2015. Plus des deux tiers de la puissance totale du parc correspondent à la valorisation du biogaz issu d'installations de stockage de déchets non dangereux.

La région Île-de-France ne représente que 4% du nombre d'installations existantes mais 20% de la puissance installée.

[Télécharger le tableau de bord du biogaz pour la production électrique au troisième trimestre 2015 \(PDF - 404 Ko\)](#)